VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction des Finances et du Conseil de Gestion
Pilotage Budgétaire et Qualité Comptable
MD/FO
R06-09-26

ARRETE PORTANT SUPPRESSION D'UNE REGIE D'AVANCES

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- VU le **Code général des collectivités territoriales** (CGCT), notamment les articles R. 1617-1 et suivants relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- VU le **Code général de la fonction publique** (CGFT) ;
- VU **l'ordonnance n°2022-408 du 23/03/2022** relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- VU le **décret n° 2012-1246** du 07/11/ 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22,
- VU le **décret n°2022-1605 du 22/12/2022** portant application de l'ordonnance précitée relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;
- VU la **délibération du 23/06/2017** relatif aux taux de **l'indemnité de responsabilité** susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ;
- **VU la délibération du 23/04/2026 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 - al 6. du CGCT ;**
- VU la **délibération du 29/06/2022** relatif à la revoyure du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel **(RIFSEEP)** à la Ville de Clermont-Ferrand ;
- VU **l'arrêté du Maire en date du 07/12/2004** modifié les 07/12/2005, 10/01/2008, 28/02/2008, 15/09/2010, 28/02/2017 et le 04/04/2018, instituant une **régie d'avances** auprès de la ville de CLERMONT-FERRAND – « E.A.J.E NEYRON » ;
- VU **l'arrêté du Maire en date du 01/10/2018** portant **nomination d'un régisseur d'avances** ;
- VU l'avis conforme du Comptable public en date du 05 10 26

ARRETE

ARTICLE 1 La **régie d'avances** « **E.A.J.E NEYRON** » créée par arrêté du Maire en date de 07/12/2004 est supprimée à compter du 14 10 26

ARTICLE 2 Il est mis fin aux fonctions du régisseur titulaire et des mandataires suppléants à compter du
Le régisseur titulaire remettra au comptable assignataire la totalité du fonds de caisse (pour les dépenses), ainsi tous ses documents, valeurs et stocks.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

CLERMONT-FERRAND, le 14 10 26

Pour Le Maire et par délégation,
L'Adjoint aux Finances et à l'Économie
Sociale et Solidaire,

Jean-Baptiste Le HEN

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE CLERMONT FERRAND (63)
Utilisateur : webservice Pastell Acte

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**A141026DFCGFO01**
Objet :	**Arrêté portant suppression d'une régie d'avance n°114 - EAJE NEYRON**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-14 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	063-216301135-20261014-A141026DFCGFO01-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 063-216301135-20261014-A141026DFCGFO01-AU-1-1_0.xml	text/xml	900 o
Document principal (Autre document) Nom original : A suppression r__gie d_avance n__114 EAJE NEYRON.pdf Nom métier : 99_AU-063-216301135-20261014-A141026DFCGFO01-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	75.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 octobre 2026 à 09h40min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 octobre 2026 à 09h40min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 octobre 2026 à 09h40min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 octobre 2026 à 09h40min48s	Reçu par le MI le 2026-10-14